

■ **Shenandoah Sàrl**, à Neuchâtel, rue des Usines 20. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts du 20.04.2004. But: développement et commercialisation de programmes informatiques permettant, notamment, l'optimisation de la relation clientèle, la rétribution de clientèle, l'animation de réseaux commerciaux ou touristiques, l'émission et la gestion de coupons de réductions électroniques, l'émission et la gestion de titres de paiement électroniques, l'exploitation en direct du concept programme LYNX, ou la mise à disposition à titre onéreux de licences concédant un droit d'exploitation dudit concept; régie publicitaire, notamment la gestion d'affaires liées à la publicité pour des tiers. Capital: CHF 21'000. Associés: Balahy Pierre Yves, de France, à Les Ecorces, F, et Fayard Philippe Marc Pierre, de France, à Delle, F, chacun d'eux avec une part sociale de CHF 10'000, et Vaucher-de-la-Croix François-Laurent, de Fleurier, à Neuchâtel, avec une part sociale de CHF 1'000. Gérant: l'associé Vaucher-de-la-Croix François-Laurent avec signature individuelle. Les autres associés n'exercent pas de pouvoirs de représentation. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce.

Journal no 1053 du 27.04.2004
(02243176 / CH-645.4.097.020-4)